



Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de Formation,

Mme l'Inspectrice d'Académie, nous vous remercions d'assurer la tenue de cette instance réglementaire du Conseil de Formation, c'est indispensable.

N'ayant pas eu d'ordre du jour ni de CFC cette année, dans ma déclaration préalable j'aborderai la formation initiale, la formation continue et celles des directeurs d'école et directeurs de SEGPA.

### **Pour la formation initiale des stagiaires :**

Nous ne cessons de le répéter depuis 2014 , l'année de PES est difficilement tenable en Haute-Garonne. La pleine responsabilité d'élèves sur un demi-service demande un investissement qui va bien au-delà des 12 heures de classe. Les exigences universitaires, bien que légitimes, entraînent une surcharge de travail très voir trop importante. La formation en alternance doit être construite comme un tout cohérent au service de la formation professionnelle et non comme des temps juxtaposés où chacun fixe des exigences dont la somme devient insurmontable pour les stagiaires. Mme l'Inspectrice d'Académie, vous nous avez reçus en audience à ce sujet le 5 juin dernier, et vous avez reconnu cette surcharge de travail, mais quelles sont vos réponses à nos demandes ?

Pour le SE-Unsa :

- Plus de temps de tuilage en classe à la rentrée et à l'ESPE du temps libéré en septembre-octobre pour préparer sa classe...
- La décharge des 9 heures d'animation pédagogique vous n'y étiez pas favorable, mais vous avez proposé la décharge des APC, quelle est votre décision ?
- L'affectation dans les écoles le plus tôt possible, pour permettre aux futurs PES un réel temps de prise de contact avec leur école. En affectant les futurs stagiaires le jeudi 5 juillet, vous rendez la rentrée des futurs stagiaires déjà difficile.
- De la formation de formateurs pour harmoniser les pratiques, les exigences et l'évaluation des PES et créer une vraie culture commune de la bienveillance.
- Un livret d'accueil pour les PES de la Haute-Garonne, un véritable outil avec un temps d'appropriation lors de la réunion d'affectation.
- Une véritable information pour les PES en prolongation ou renouvellement... les convocations ont été reçues le 19 juin, des fois par surprise. Les PES en prolongation sont toujours dans l'attente d'information, pratique pour organiser leur prochaine rentrée (crèche, nounou...etc...) sans même savoir s'il y aura une reprise

à plein temps en classe en janvier ...

### **Pour la formation continue :**

De CFC en CFC le SE-Unsa fait le même constat sur la formation continue :

1. Elle est désorganisée, en voici quelques exemples : 2 convocations d'un même enseignant sur 2 formations différentes le même jour, les brigades affectées chez M. ou Mme Formation, l'absence d'information aux concernés, parution du PDF trop tardivement

2. Elle est au « régime » faute de remplaçants.

Mme l'IA, quels sont vos engagements pour l'année prochaine sur :

- l'accompagnement des débuts de carrière, les futurs T1 auront 4 jours de formation, les futurs T2 du concours rénové auront 2 jours. Une formation plus importante est prévue pour les futurs T2 du concours exceptionnel (L'IA inclut dans le temps de formation, l'accompagnement des conseillers pédagogiques).

- la formation des enseignants en éducation prioritaire  
(même format que l'année 2015-2016)

- le pdf

- la gestion et l'organisation

### **Pour la formation des directeurs d'école :**

Depuis 3 ans et grâce aux interventions du SE-Unsa en CFC et groupe de travail, la formation initiale des directeurs a considérablement évolué, est devenue conforme au BO de 2014 dans notre département. Ce matin, nous apprenons l'annulation de la formation de juin.

Domage car elle est fortement appréciée par les néo directeurs, en particulier le tutorat mis en place pour leur première année de direction. Il est indispensable de tenir ces engagements et de penser à intégrer les « faisant fonction » (actuellement gérés par les circonscriptions).

La question demeure pour : la formation continue des directeurs.

La fonction se complexifie. Comment faire concilier réunions, Obligation Réglementaire de Service et formation pour les directeurs? Et qu'elle place reste-t-il pour la formation pédagogique, car ne l'oublions pas les directeurs sont aussi des enseignants? Les 18 heures sont souvent utilisées pour des réunions de directeurs dans les circonscriptions. Nous souhaitons qu'une réflexion soit engagée.

### **Et les directeurs de SEGPA :**

Au Se-Unsa, nous sommes attachés à ce que toutes les SEGPA soient dirigées par un directeur formé, titulaire du DDEEAS, dont l'expertise est nécessaire au bon fonctionnement de ces sections.

C'est pourquoi nous souhaitons

que des départs en stage de formation au DDEEAS soient possibles dans l'académie, et proposés prioritairement aux nombreux enseignants faisant fonction de directeur de SEGPA.

Il faudrait :

- Des départs en stage de formation au DDEEAS proposés prioritairement aux nombreux enseignants faisant fonction de directeur de SEGPA.
- Une formation délocalisée au niveau académique soit proposée, pour permettre plus facilement aux enseignants intéressés de pouvoir se former.
- Une préparation de l'examen du DDEAS en candidat libre

Le recours à des enseignants faisant fonction, s'il est parfois inévitable, ne doit pas devenir la règle principale d'affectation des directeurs de SEGPA dans le département.

Seule la mise en place d'une réelle formation, ou préparation locale à la formation au DDEEAS, permettra d'enrayer la précarisation de la fonction de directeur de SEGPA, qui s'opère dans le département depuis plusieurs années maintenant".

Dans l'attente de vos réponses merci madame l'Inspectrice d'Académie, mesdames, messieurs les membres du Conseil de Formation Continue, de votre écoute.